

DÉLIBÉRATION N° 3

**DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA MASSE
DU 19 NOVEMBRE 2010**

Vu le décret n° 97-1181 du 24 décembre 1997 modifié, portant statut de l'Etablissement public administratif « la Masse des douanes », et notamment son article 16 ;

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration approuve la passation d'un marché d'assistance à la passation du marché d'assurance et le renouvellement en 2013 du marché d'assurance de l'établissement « la Masse des douanes ».

Fait à Montreuil, le 19 novembre 2010

Le président,



Jérôme FOURNEL